

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les sports
AGILITY | MOBILITÉ | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Agility Qualification CM

valable à partir du 01.12.2024

TABLE DES MATIÈRES

1		
1	Conditions de participation pour la qualification à la Coupe du Monde	3
2	Contact CTAMO	3
3	Inscription et connexion	3
3.1	Inscription Qualification	3
3.2	Enregistrement Finale	3
3.3	Désinscription.....	3
4	Frais d'inscription et droits d'entrée	3
5	Début et fin de l'inscription.....	4
6	Facturation et délai de paiement	4
7	Inscription et désinscription aux tournois de qualification	4
8	Mutations	4
9	Mode de qualification.....	4
9.1	Numéros de départ et ordre de départ	4
10	Attribution des points Qualification	5
10.1.1	Classement général.....	6
11	Droit de participation aux meetings finaux	6
11.1	Réunions finales et concours.....	6
12	Attribution des points Final	7
13	Répartition dans les catégories pour la Coupe du monde 2025	7
14	Équipes de réserve.....	7
15	Approbation et entrée en vigueur	8

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

La CTAMO édicte cette directive en se basant sur le chiffre 2.1 du règlement des championnats internationaux d'agility du règlement de compétition de la SCS pour l'agility mobility obedience.

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LA QUALIFICATION À LA COUPE DU MONDE

La CTAMO a établi que, sur la base des dispositions existantes de la FCI, seuls les conducteurs de chiens et les chiens qui remplissent les critères suivants peuvent participer aux qualifications pour les Championnats du Monde FCI Agility :

- Le conducteur du chien doit être de nationalité suisse ou du Lichtenstein ou le conducteur du chien doit avoir son domicile fixe en Suisse ou au Lichtenstein.
- Le conducteur du chien doit être membre d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.
- Le chien conduit doit être en classe 3 au moment de la qualification.
- Le chien guidé est d'une race reconnue par la FCI et doit être inscrit au LOS.
- Le chien conduit doit être âgé d'au moins 24 mois lors du CM (date de mise bas avant le 16 septembre 2023). Inscription au LOS ou à l'annexe du LOS, au moins 6 mois avant le championnat du monde (au plus tard le 16 mars 2025).
- Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.

2 CONTACT CTAMO

Ressort compétition, Faiitan Würsch, wettkampf@tkamo.ch, 079 483 08 87

3 INSCRIPTION ET CONNEXION

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO en tant qu'équipe (chien et maître-chien) afin d'être prises en compte dans le classement.

3.1 Inscription Qualification

Pour l'inscription aux quatre journées de qualification, il convient d'utiliser le formulaire en ligne (tableau de bord). L'inscription fait également office d'inscription pour toutes les journées de qualification.

Les équipes qui remplissent encore les conditions de participation avant le 2e week-end de qualification peuvent s'inscrire ultérieurement.

Les inscriptions tardives doivent être envoyées par mail à wettkampf@tkamo.ch en mentionnant toutes les données concernant le chien et le conducteur (nom, adresse, club, licence, LOS, catégorie).

3.2 Enregistrement Finale

Pour l'inscription à la finale, il faut utiliser le formulaire en ligne (tableau de bord). L'inscription fait également office d'inscription pour les deux journées de la finale. Les personnes qualifiées seront informées par la CTAMO au début des inscriptions.

3.3 Désinscription

Un retrait/une annulation de la qualification ou de la finale doit dans tous les cas être signalé(e) via la fonction "Désinscription" du tableau de bord. Sans désinscription, les frais de participation et d'enregistrement seront facturés. La directive "Règlement des frais" s'applique.

4 FRAIS D'INSCRIPTION ET DROITS D'ENTRÉE

Une taxe forfaitaire doit être payée pour l'enregistrement. Cette taxe est fixée par la CTAMO. Elle est affectée aux dépenses liées au championnat du monde.

Frais de qualification pour la Coupe du Monde 40 CHF par équipe

Frais de qualification pour la finale de la Coupe du monde 20 CHF par équipe

La finance d'inscription pour les quatre journées de qualification s'élève à 120 CHF par équipe et celle pour les deux journées de finale à 90 CHF par équipe.

La taxe et les frais d'inscription d'un montant total de 160 CHF (journées de qualification), respectivement les frais d'inscription pour les deux journées de finale d'un montant total de 110 CHF, doivent être payés dans les délais.

Un remboursement n'est possible que conformément au règlement sur les taxes.

5 DÉBUT ET FIN DE L'INSCRIPTION

Le délai d'inscription aux journées de qualification court du 30 décembre 2024 au 2 mars 2025 et doit impérativement être respecté.

Le délai d'inscription aux journées finales court du 24 mars 2025 au 30 mars 2025 et doit impérativement être respecté. Les finalistes seront informés par la CTAMO.

6 FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est effectuée par la CTAMO lors de l'inscription par e-mail.

Le délai de paiement pour les journées de qualification est fixé au 4 mars 2025 (date de valeur).

Le délai de paiement pour les journées finales court jusqu'au 1er avril 2025 (date de valeur).

Les paiements reçus en retard entraînent l'exclusion des manches de qualification et de la finale. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

7 INSCRIPTION ET DÉSINSCRIPTION AUX TOURNOIS DE QUALIFICATION

L'inscription fait également office d'inscription à tous les tournois de qualification.

Les annulations de certains tournois de qualification doivent être effectuées par le participant directement auprès de l'organisateur avec copie à wettkampf@tkamo.ch.

Les éventuelles réservations pour le camping se font par l'intermédiaire de l'organisateur.

8 MUTATIONS

Les mutations doivent être effectuées jusqu'au vendredi, 12.00 heures d'un week-end de tournoi par e-mail directement auprès de l'organisateur avec copie à wettkampf@tkamo.ch.

Les mutations possibles sont

- Changement de conducteur de chien (uniquement avant le 1er jour de qualification)
- Changement des données de base (adresse, adresse e-mail, club)

9 MODE DE QUALIFICATION

Il y aura 4 tournois de qualification sur 4 jours, chacun avec une manche d'Agility et une manche de Jumping.

9.1 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire. L'ordre de départ doit être impérativement respecté lors des manches de qualification et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, une différence d'au moins 20 numéros de départ entre les chiens correspondants doit être respectée dans la mesure du possible.

Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans différentes catégories, c'est le Juge Arbitre qui décide de l'ordre de départ en cas de chevauchement des temps.

10 ATTRIBUTION DES POINTS QUALIFICATION

Pour chaque manche de qualification, les rangs sont convertis en points. Seuls les résultats jusqu'à un maximum de 5,99 points de fautes totales sont pris en compte. La course de qualification Agility et le Jumping sont pondérés de la même manière.

La base pour l'attribution des points est le nombre de participants aux qualifications par catégorie à la date limite d'inscription. Il sera communiqué après la clôture des inscriptions.

Pour déterminer la colonne correcte par catégorie, il faut prendre en compte le nombre d'inscriptions à la clôture des inscriptions. Les chiffres sont arrondis vers le haut ou vers le bas. 0-4 est arrondi vers le bas, 5-9 est arrondi vers le haut.

exemple :

Lorsqu'il y a 14 participants dans une catégorie, la colonne 10 s'applique et des points sont distribués jusqu'à la huitième place.

S'il y a 18 participants dans une catégorie, la colonne 20 s'applique et des points sont distribués jusqu'à la onzième place.

Description détaillée sous "Information tableau de points Qualifications".

Rang	Anzahl Teilnehmer														
	100+	90	80	70	60	50	40	30	20	10	5	4	3	2	1
1	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	5	4	3	2	1
2	90	81	72	63	54	45	36	24	16	8	3	2.5	2		
3	80	72	64	56	48	40	32	21	14	6	2	1			
4	72	64.8	57.6	50.4	43.2	36	28.8	18	12	5	1				
5	64	57.6	51.2	44.8	38.4	32	25.6	15.6	10	4					
6	56	50.4	44.8	39.2	33.6	28	22.4	13.2	8.4	3					
7	50	45	40	35	30	25	19.2	10.8	6.8	2					
8	44	39.6	35.2	30.8	26.4	22	16.8	8.4	5.2	1					
9	38	34.2	30.4	26.6	22.8	19	14.4	6.6	3.6						
10	34	30.6	27.2	22.4	19.2	16	12	4.8	2						
11	30	27	24	19.6	16.8	14	9.6	3	0.4						
12	26	23.4	20.8	16.8	14.4	12	8	1.2							
13	22	19.8	17.6	14	12	10	6.4								
14	20	18	16	11.2	9.6	8	4.8								
15	18	16.2	14.4	8.4	7.2	6	3.2								
16	16	14.4	12.8	7	6	5	1.6								
17	14	12.6	11.2	5.6	4.8	4	0.8								
18	12	10.8	9.6	4.2	3.6	3									
19	10	9	8	2.8	2.4	2									
20	9	8.1	7.2	2.1	1.8	1.5									
21	8	7.2	6.4	0.7	0.6	0.5									
22	7	6.3	5.6												
23	6	5.4	4.8												
24	5	4.5	4												
25	4	3.6	3.2												
26	3	2.7	2.4												
27	2	1.8	1.6												
28	1	0.9	0.8												

En outre, un classement combiné de la course de qualification Agility et de la course de qualification Jumping est organisé pour chaque catégorie par jour de qualification. La clé de répartition des points est la même que pour les

manches individuelles. Pour le classement combiné, les deux manches de qualification doivent avoir obtenu au maximum 5,99 points de pénalité au total et sans DIS.

10.1.1 Classement général

Les deux classements individuels et le classement combiné sont réunis en un seul classement journalier ; les points de la manche de qualification Agility, de la manche de qualification Jumping et du classement combiné sont additionnés.

Si le nombre total de points est identique, les critères suivants s'appliquent :

- a) nombre plus élevé de rangs 1 en Agility ou Jumping
- b) plus grand nombre de rangs 2 en Agility ou Jumping etc. jusqu'au plus grand nombre de rangs donnant droit à des points en Agility et/ou Jumping
- c) Le tirage au sort

L'établissement du classement général est effectué par la CTAMO.

Par catégorie, les deux équipes les mieux placées au classement final de qualification sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place fixe pour les manches par équipe aux championnats du monde.

11 DROIT DE PARTICIPATION AUX MEETINGS FINAUX

Les 100 meilleures équipes du classement final des qualifications sont autorisées à participer aux deux meetings finaux. La répartition dans les catégories est la suivante

Le nombre exact de participants à la finale par catégorie sera communiqué après la clôture des inscriptions. Les places de départ seront réparties au prorata des inscriptions par catégorie.

Si une équipe renonce, l'équipe suivante du classement final de qualification de la catégorie concernée prend sa place.

11.1 Réunions finales et concours

La finale se déroule sur deux jours, avec trois manches chacun.

12 ATTRIBUTION DES POINTS FINAL

Pour chaque manche de la finale, les rangs sont convertis en points, seuls les résultats sans temps supplémentaire étant pris en compte. L'Agility et le Jumping sont pondérés de la même manière.

Rang	Anzahl Teilnehmer					
	40+	30	20	15	10	5
1	100	75	50	35	25	12.5
2	80	60	40	27	20	7.5
3	60	45	30	20	15	5
4	50	35	25	15	11	2
5	40	30	20	10	7	
6	30	26	16	8	4	
7	25	20	10	6	2	
8	20	16	8	4	1	
9	15	12	6	2		
10	10	8	4	1		
11	8	4	2			
12	6	2				
13	4	1				
14	2					
15	1					

Les rangs donnant droit à des points sont déterminés par le nombre de participants à la finale par catégorie.

De plus, un classement combiné des manches Agility et Jumping est établi pour chaque catégorie. Trois classements combinés sont calculés à partir des résultats de la course Agility 1 et de la course Jumping 1, de la course Agility 2 et de la course Jumping 2, ainsi que de la course Agility 3 et de la course Jumping 3. Pour l'attribution des points, seuls les résultats combinés sans temps supplémentaire ni DIS dans les deux manches à évaluer sont pris en compte. Pour la combinaison, la clé de répartition des points est la même que pour les courses individuelles, à savoir 40%.

13 RÉPARTITION DANS LES CATÉGORIES POUR LA COUPE DU MONDE 2025

Selon le règlement de la FCI, 12 places peuvent être nommées par nation pour les courses individuelles. Avec les 8 équipes nommées lors des qualifications pour les manches par équipe, un total de 20 équipes sera nommé.

Pour chaque catégorie, les deux équipes les mieux classées par catégorie sont nommées afin de pouvoir former des équipes complètes par catégorie. Elles courent également lors des courses par équipes des championnats du monde.

Les places restantes sont réparties au prorata du nombre d'inscriptions par catégorie. Le nombre exact sera communiqué après la clôture des inscriptions Final.

Si une équipe est déjà sélectionnée via le classement final de qualification, c'est l'équipe suivante possible du classement final de la finale de sa catégorie qui prend sa place pour les manches par équipe aux CM.

14 ÉQUIPES DE RÉSERVE

Les équipes classées troisième et quatrième dans les catégories Small, Medium, Intermediate et Large du classement final des qualifications sont sélectionnées comme équipes de réserve pour les manches par équipes et participent au programme de préparation de l'équipe nationale si le mode WMQ n'a permis de sélectionner que quatre équipes ou moins dans la catégorie correspondante. Ces équipes n'auront toutefois droit à un départ qu'en cas de défaillance d'une équipe sélectionnée pour les manches par équipes.

Si l'une des équipes de réserve se qualifie directement pour la participation aux CM lors de la finale, une équipe de réserve de remplacement sera sélectionnée à partir du classement final de la finale de cette catégorie.

La nomination définitive des équipes de réserve aura lieu après les manches finales.

15 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive a été adoptée par la CTAMO le 09.10.2024 et entre en vigueur le 01.12.2024 entre en vigueur. Elle remplace toutes les dispositions antérieures adoptées dans ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président de la CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président de la CTAMO